

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 18 mars 2024 à 19 h.

Présents : M. Jean-Guy Thibault, conseiller
M^{me} Annie Bastien, conseillère
M. Richard Hétu, conseiller
M. Jonathan Théorêt, conseiller
M^{me} Valérie Léveillé, conseillère
M. Sylvain Lévesque, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, M^{me} Michelle Joly.

Est également présent :

M. Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions portant sur l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
5. Dépôt de documents administratifs
6. Déclaration d'intérêts des élus
7. Étude préliminaire pour le changement de régime d'une municipalité locale
8. Adoption - Politique de gouvernance relative à la protection des renseignements personnels
9. Désignation des représentants - Signataires transactions bancaires - Caisse Desjardins de Montcalm et de la Ouareau
10. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au 31 décembre 2023
11. Reddition de comptes - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Redressement (ch. de l'Église)
12. Reddition de comptes - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - RIRL Volet Redressement (Montcalm, Rochon, Castor, ch. du Lac-Paré)
13. Reddition de comptes - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - AIRRL - Volet Accélération (ch. de la Grande-Vallée, 8^e Rue, Lafond)
14. TECQ 2019-2023 - 4^e amendement au tableau de remboursement et remplacement de la résolution 2023-029
15. Barrages sous surveillance - Échéancier des travaux 2024-2029
16. Parc multifonctionnel - Phasage et échéancier
17. Formation d'un comité ad hoc - Mise à l'eau embarcations motorisées et non motorisées - Lac Beaulac
18. Renonciation - Exercice du droit de préemption - Entente relative au traitement des déchets - Régie intermunicipale de traitement des déchets (RITDM) et abrogation de la résolution 2024-036
19. Entente relative à la fourniture de services - Plan d'aide mutuelle en matière de sécurité incendie - Décision
20. Autorisation - Service d'aménagement de la MRC de Matawinie - Gestionnaire de formation des pompiers
21. Augmentation du taux horaire des salariés étudiants non assujettis à la convention collective et abrogation de la résolution 2023-112
22. Embauche de M^{me} Marie-Josée Valois - Chef de Service du capital humain
23. Embauche de M^{me} Jennifer Fournier - Employée temporaire - Agente de bureau - Service des finances
24. Embauche (à entériner) de M^{me} Elizabeth Poisson - Employée à l'essai - Agente de bureau Service des finances
25. Embauche d'un étudiant (agent de sensibilisation en environnement) - Période estivale 2024 - Service urbanisme et environnement
26. Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - Achat de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) - Adhésion saison 2024-2025

ORDRE DU JOUR (suite)

27. Demande d'aide financière à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL) - Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées 2024-2025
28. Demande d'aide financière - Mouvement National des Québécois - Fête nationale 2024
29. Les CampsRep - Entente camp de jour municipal 2024
30. Adhésion - Programme de certification « Oser-Jeunes » du Crévale
31. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Centre de pédiatrie sociale de Lanaudière - Bal des p'tits Loups
32. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Club de l'Âge d'or
33. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - La Maison des Aînés
34. Octroi de contrat - WSP Canada inc. - Demande de prix G24-004 - Analyse du réseau hydrologique de 5 lacs et d'une rivière dans le secteur Grande-Vallée
35. Octroi de contrat - Brandt Tractor Ltd. - Appel d'offres public AP24-003 - Achat d'une niveleuse neuve, année 2023 ou plus récente - Service des travaux publics
36. Achat de mobilier urbain - MobilierPublic.com - Parc de la forêt nourricière Service urbanisme et environnement
37. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 3 - Monco Construction Appel d'offres AP23-004 - Travaux de mise aux normes de l'avenue des Chouettes
38. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 2 - CHG Groupe Conseil Appel d'offres 2022-026 - Services professionnels (documents d'appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) - Réhabilitation barrages au lac Jaune
39. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 1 - SGD Foresterie - Demande de prix G23-019 - Services professionnels (documents d'appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) - Travaux d'agrandissement de la sablière Grande-Jetée
40. Autorisation de paiement et libération de retenue finale - Décompte progressif no 6 - Excavation Normand Majeau inc. - Appel d'offres 2022-020 - Travaux de réfection ch. de l'Église et ch. du 7^e Lac
41. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 1 - FNX Innov - Analyse de la confection d'une station d'épuration des eaux usées avec étangs aérés - Avenant au projet F2001168
42. Demande de PIIA - Secteur de pente forte - 2045, chemin Marie-Reine-des-Cœurs - Lot 3 660 325 - District 6
43. Demande de PIIA - Secteur de pente forte - Avenue des Chouettes - Lot 5 183 980 - District 5
44. Période de questions - Demandes d'usage conditionnel
45. Demande d'usage conditionnel - Résidence de tourisme - 103, rue Bernard Lot 5 109 739 - District 3
46. Demande d'usage conditionnel - Résidence de tourisme - 135, rue Bon-Air Lot 3 661 585- District 1
47. Avis de motion - Règlement sur la tenue des séances du conseil municipal et remplaçant le règlement 453-2013
48. Projet de règlement sur la tenue des séances du conseil municipal et remplaçant le règlement 453-2013
49. Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 511 962 \$ pour l'achat d'une pelle mécanique hydraulique neuve, 2023 ou plus récente, pour le Service des travaux publics
50. Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 511 962 \$ pour l'achat d'une pelle mécanique hydraulique neuve, 2023 ou plus récente, pour le Service des travaux publics
51. Règlement 695-2024 sur le colportage, la vente itinérante et la distribution d'imprimés et remplaçant le règlement 183-99
52. Règlement 696-2024 amendant le règlement 670-2023 établissant un Programme d'aide financière pour l'achat de produits hygiéniques réutilisables

ORDRE DU JOUR (suite)

53. Règlement 697-2024 amendant l'article 11 du règlement 690-2023 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2024
54. Règlement 698-2024 amendant le Règlement administratif 622-2021 afin d'apporter des correctifs d'indexation
55. Règlement 699-2024 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 798 667 \$ pour l'acquisition des immeubles portant les numéros de lots 3 900 771 et 3 900 637 pour la construction de la future caserne de pompiers et autres besoins municipaux futurs
56. Règlement 700-2024 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 852 208 \$ pour l'achat d'une niveleuse 2023 neuve ou plus récente avec aile de côté pour le Service des travaux publics
57. Dépôt du rapport d'activités - Partis politiques autorisés
58. Adoption des comptes fournisseurs
59. Dépôt de l'état des activités financières
60. Rectifications budgétaires
61. La mairesse vous informe
62. Parole aux conseillers
63. Période de questions
64. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par la mairesse, M^{me} Michelle Joly.

2. Période de questions portant sur l'ordre du jour

La conseillère M^{me} Valérie Léveillé mentionne qu'elle n'aurait pas dû voter au point 33 de la séance de février 2024.

3. Adoption de l'ordre du jour

2024-087

Il est proposé par M. Richard Hétu, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que présenté.

4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2024-088

Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 février 2024 et des ouvertures de soumissions du 8 et du 11 mars 2024, tels que rédigés.

5. Dépôt de documents administratifs

Aucun dépôt de document.

6. Déclaration d'intérêts des élus

Le conseiller M. Jean-Guy Thibault ne peut voter sur le point 46 ayant un intérêt et la conseillère M^{me} Valérie Léveillé mentionne son intérêt et ne votera pas sur les points 30 et 36.

7. Étude préliminaire pour le changement de régime d'une municipalité locale

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chertsey est régie par le code municipal depuis sa fondation et n'est pas assujettie à la Loi sur les cités et villes du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les deux régimes (code municipal et la Loi sur les cités et villes) ont été revus récemment et ont généralement les mêmes implications au plan légal;

CONSIDÉRANT QUE la structure organisationnelle actuelle de la municipalité de Chertsey, qui est composée d'un directeur général et greffier-trésorier et de ses directeurs pour chacun des services, est davantage à l'image de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT le modèle d'organisation du code municipal, qui impose spécifiquement à 100 % l'imputabilité au directeur général secrétaire-trésorier des décisions du conseil municipal, alors que la Loi sur les cités et villes confère des responsabilités partagées à certaines directions d'une même ville;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut, à la demande d'une municipalité locale régie par le Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1), décréter qu'elle est régie par la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

CONSIDÉRANT QU' avant d'entreprendre les procédures officielles en vue d'un changement de régime, il est souhaitable que la Municipalité contacte les représentants de leur direction régionale du MAMH et entame des discussions préliminaires sur la possibilité d'un tel changement.

POUR CES MOTIFS,

2024-089

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner le mandat au directeur général et greffier-trésorier d'entreprendre les démarches préliminaires avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le but d'analyser la pertinence d'un tel changement et de faire rapport au conseil municipal avant d'aller de l'avant avec une démarche officielle de changement de régime municipal.

8. Adoption - Politique de gouvernance relative à la protection des renseignements personnels

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la Loi 25, loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît l'importance cruciale de protéger les renseignements personnels de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QU' afin de respecter la Loi 25, la Municipalité a déjà procédé à la nomination d'une personne responsable des renseignements personnels, a formé un comité de gestion, a adopté une politique de confidentialité et une politique de protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QU' afin de respecter la Loi 25, la Municipalité doit se doter de règles de gouvernance décrivant l'ensemble des mesures appliquées en matière de protection des renseignements personnels.

POUR CES MOTIFS,

2024-090 il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la politique de gouvernance relative à la protection des renseignements personnels, ayant pour objectif d'établir les principes directeurs et les pratiques de protection des renseignements personnels au sein de la municipalité de Chertsey.

9. Désignation des représentants - Signataires transactions bancaires - Caisse Desjardins de Montcalm et de la Ouareau

2024-091 Il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la mairesse (ou en son absence la mairesse ou le maire suppléant) et la directrice du Service des finances et trésorière adjointe (ou en son absence le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice du Service du greffe) soient autorisés à signer les transactions bancaires de la municipalité de Chertsey, aux comptes détenus à la caisse Desjardins de Montcalm et de la Ouareau, ainsi que tout autre document nécessaire à la bonne conduite des affaires de la Municipalité, tant au niveau des services de cartes Desjardins et des autres services offerts par le Mouvement Desjardins.

La mairesse et le directeur général et greffier-trésorier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, cette résolution, afin de la faire parvenir à la Caisse Desjardins de Montcalm et de la Ouareau pour que les modifications soient apportées.

10. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au 31 décembre 2023

2024-092 Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une partie de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au 31 décembre 2023, au montant de 9 200 \$, soit affectée au fonds général de la Municipalité, au poste « Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté ».

11. Reddition de comptes - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Redressement (ch. de l'Église)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés du 20 mars 2022 au 20 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

POUR CES MOTIFS,

2024-093

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Chertsey autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles, selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

12. Reddition de comptes - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - RIRL Volet Redressement (Montcalm, Rochon, Castor, ch. du Lac-Paré)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés du 30 mai 2022 au 30 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;

- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

POUR CES MOTIFS,

2024-094

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Chertsey autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles, selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

13. Reddition de comptes - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - AIRRL - Volet Accélération (ch. de la Grande-Vallée, 8^e Rue, Lafond)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés du 30 mai 2022 au 30 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

POUR CES MOTIFS,

2024-095

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Chertsey autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles, selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

14. TECQ 2019-2023 - 4^e amendement au tableau de remboursement et remplacement de la résolution 2023-029

- CONSIDÉRANT QU' il existe un programme de subvention TECQ 2019-2023 pour la réalisation de travaux d'infrastructures;
- CONSIDÉRANT QUE le MAMH a prolongé d'une année (2024) le programme de subvention afin de permettre aux municipalités de compléter les travaux;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chertsey a une programmation de travaux approuvée par le MAMH, tel que demandé dans le cadre de la résolution 2023-029 - TECQ 2019-2023 - Amendement au tableau de remboursement et remplacement de la résolution 2022-370;
- CONSIDÉRANT QUE dans la programmation approuvée, il y a des travaux de confection d'une nouvelle usine de traitement des eaux usées pour un montant de 1 450 000 \$;
- CONSIDÉRANT QUE les travaux de confection de la nouvelle usine ne seront pas réalisés en 2024;
- CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de revoir la programmation en ajoutant des travaux antérieurs pour les priorités 1 et 2 et d'ajouter des travaux dans la priorité 4 (infrastructures municipales et voirie locale);
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

POUR CES MOTIFS,

2024-096

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La Municipalité demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de voir à la possibilité de transférer des travaux dans la priorité 4 du programme, afin de bénéficier du plein montant de la subvention disponible, tel que présenté à la programmation de travaux n° 4 ci-jointe;
- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires, de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent, découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La Municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

15. Barrages sous surveillance - Échéancier des travaux 2024-2029

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chertsey est propriétaire de barrages sur son territoire;
- CONSIDÉRANT QUE neuf (9) barrages sont présentement sous surveillance;
- CONSIDÉRANT QU' un échéancier a été présenté aux membres du comité des barrages pour la réalisation des travaux des neuf (9) barrages sous surveillance;
- CONSIDÉRANT QUE cet échéancier constitue une planification des travaux et que cette dernière peut être modifiée si des événements non prévus devaient survenir;
- CONSIDÉRANT QUE le comité des barrages recommande favorablement l'échéancier proposé.

POUR CES MOTIFS,

2024-097

il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité adopte l'échéancier des travaux 2024-2029 des barrages sous surveillance sur la recommandation du comité des barrages.

16. Parc multifonctionnel - Phasage et échéancier

CONSIDÉRANT le projet de parc multifonctionnel situé aux abords du lac Dupuis;

CONSIDÉRANT QUE le projet a évolué et qu'une version 2 a été présentée aux membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU' une proposition d'échéancier et un montage financier préliminaire ont été présentés aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la première version du projet a fait l'objet d'une subvention du ministère de l'Éducation et que ce dernier doit revoir le montant de la subvention en fonction de la deuxième version du projet.

POUR CES MOTIFS,

2024-098

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de poursuivre le projet du parc multifonctionnel version 2, tel que présenté aux membres du conseil municipal et d'autoriser la Municipalité à faire une demande de révision de la subvention auprès du ministère de l'Éducation.

17. Formation d'un comité ad hoc - Mise à l'eau embarcations motorisées et non motorisées - Lac Beaulac

CONSIDÉRANT QU' à la séance du 19 février 2024, M. Jean-Marc Dupuis, de l'Association des propriétaires de Beaulac, a déposé au conseil un projet de réglementation pour encadrer et contrôler la mise à l'eau des embarcations motorisées et non motorisées sur le lac Beaulac;

CONSIDÉRANT QU' un comité formé d'élus et de citoyens, le cas échéant, est nécessaire pour étudier le projet dans son ensemble.

POUR CES MOTIFS,

2024-099

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil procède à la formation d'un comité ad hoc composé des conseillers M. Sylvain Lévesque, M. Richard Héту et présidé par M. Jean-Guy Thibault, afin d'examiner le projet de réglementation ayant pour but d'encadrer et de contrôler la mise à l'eau des embarcations motorisées et non motorisées sur le lac Beaulac et dégager des pistes de solution. Après étude du dossier, le comité devra déposer ses recommandations aux membres du conseil municipal pour décision.

18. Renonciation - Exercice du droit de préemption - Entente relative au traitement des déchets - Régie intermunicipale de traitement des déchets (RITDM) et abrogation de la résolution 2024-036

CONSIDÉRANT l'entente signée le 25 novembre 1987 par les municipalités de Chertsey, Rawdon et Saint-Donat, relative au traitement des déchets, ayant pour objet l'organisation, la construction, l'opération et l'administration d'un centre de traitement des déchets, lequel est situé sur le territoire de la Municipalité de Chertsey;

2024-03-18

CONSIDÉRANT QU' en vertu de cette entente, il est prévu qu'advenant la fin de l'entente, la Municipalité de Chertsey bénéficie d'un droit de préemption sur les biens meubles et immeubles de la Régie intermunicipale de traitement des déchets (RITDM);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey ne souhaite pas se prévaloir de son droit de préemption.

POUR CES MOTIFS,

2024-100

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Chertsey renonce à l'exercice de son droit de préemption, prévu à l'entente signée le 25 novembre 1987 avec les municipalités de Rawdon et de Saint-Donat.

La présente résolution abroge la résolution 2024-036 adoptée à la séance ordinaire du 19 février 2024.

19. Entente relative à la fourniture de services - Plan d'aide mutuelle en matière de sécurité incendie - Décision

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la sécurité incendie* impose aux MRC la responsabilité d'élaborer un Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) afin de mieux encadrer et d'améliorer la prévention, l'intervention et la planification en matière de sécurité incendie sur leur territoire de compétences;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie a finalisé la révision de son SCRSI et souhaite se prévaloir d'une entente régionale;

CONSIDÉRANT QUE cette entente permet à chaque municipalité participante de prêter secours, pour le combat des incendies ou autres demandes d'assistances humaines ou matérielles de la part de la municipalité, aux conditions prévues à ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE l'entente a été validée lors de la rencontre de la Commission sécurité publique, incendie et civile du 17 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu que chacune des municipalités du territoire procède à la signature de cette entente.

POUR CES MOTIFS,

2024-101

il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Valérie Léveillée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Chertsey autorise la signature de l'entente relative à la fourniture de services concernant le plan d'aide mutuelle en matière de sécurité incendie et transmette ladite entente à la MRC de Matawinie.

20. Autorisation - Service d'aménagement de la MRC de Matawinie - Gestionnaire de formation des pompiers

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Charles-Borromée, par l'entremise d'un avis de non-renouvellement, informe qu'elle met fin à l'entente de gestionnaire de formation auprès de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ);

CONSIDÉRANT QUE l'entente offrant le service de gestionnaire de formation des pompiers à la MRC avec la Ville de Saint-Charles-Borromée prend fin le 28 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'atelier de réflexion SSI du 3 novembre 2023, les partenaires ont demandé au Service d'aménagement de prendre en charge le service de gestionnaire de formation au sein de la MRC de Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie souhaite devenir gestionnaire de formation entourant la formation des pompiers de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Commission sécurité publique, incendie et civile a recommandé, lors de la rencontre du 17 janvier 2024, que le Service d'aménagement devienne gestionnaire de formation et de soutien aux partenaires de la MRC en matière de formation des pompiers;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du Conseil de la MRC du 24 janvier 2024, le Service d'aménagement a été autorisé à devenir gestionnaire de formation et de soutien aux partenaires de la MRC en matière de formation des pompiers (résolution CM-01-042-2024).

POUR CES MOTIFS,

2024-102

il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Chertsey autorise le Service d'aménagement de la MRC de Matawinie à devenir gestionnaire de formation et de soutien aux partenaires de la MRC en matière de formation des pompiers.

21. Augmentation du taux horaire des salariés étudiants non assujettis à la convention collective et abrogation de la résolution 2023-112

CONSIDÉRANT l'augmentation du salaire minimum qui passera à 15,75 \$ l'heure au Québec le 1^{er} mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey verse présentement 16 \$ l'heure en salaire à ses employés étudiants du Service des loisirs et de la culture et du Service des travaux publics, non assujettis à la convention collective et 19,75 \$ aux étudiants stagiaires du Service de l'urbanisme et de l'environnement, aux termes de la résolution 2023-112;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut encourager et fidéliser les étudiants qui sont à son emploi.

2024-03-18

POUR CES MOTIFS,

- 2024-103 il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité augmente son taux horaire à 16,25 \$, et ce, à compter du 1^{er} mai 2024 pour les employés étudiants du Service des loisirs et de la culture, ainsi que pour ceux du Service des travaux publics. Pour les employés stagiaires du Service de l'urbanisme et de l'environnement, le taux horaire est de 20 \$. La présente résolution abroge et remplace la résolution 2023-112 adoptée à la séance ordinaire du 20 mars 2023.
22. Embauche de M^{me} Marie-Josée Valois - Chef de Service du capital humain
- 2024-104 Il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de M^{me} Marie-Josée Valois à titre de chef de Service du capital humain de la Municipalité de Chertsey, selon les termes et conditions stipulés au contrat à intervenir entre les parties, lesquelles conviennent d'une période d'essai de six (6) mois à compter de la date d'entrée en fonction de M^{me} Valois, qui est le 8 avril 2024. Au terme de la période d'essai, le directeur général et greffier-trésorier procédera à l'évaluation des résultats. La mairesse et le directeur général et greffier-trésorier sont autorisés à signer le contrat de travail, pour et au nom de la Municipalité.
23. Embauche de M^{me} Jennifer Fournier - Employée temporaire - Agente de bureau - Service des finances
- 2024-105 Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de M^{me} Jennifer Fournier au poste d'agente de bureau pour le Service des finances avec le statut d'employée temporaire (période entre 3 et 6 mois), sujet aux dispositions de l'article 4.04 de la convention collective de travail en vigueur. La date d'entrée en fonction est le 20 mars 2024.
24. Embauche (à entériner) de M^{me} Elizabeth Poisson - Employée à l'essai - Agente de bureau Service des finances
- 2024-106 Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'embauche de M^{me} Élizabéth Poisson au poste d'agente de bureau pour le Service des finances, avec le statut d'employée à l'essai, sujet aux dispositions de l'article 4.02 de la convention collective de travail en vigueur. Au terme de la période d'essai de 90 jours, celle-ci obtiendra, le cas échéant, le statut d'employée régulière, sujet aux dispositions des articles 10.01 et 10.02 de la convention collective en vigueur. La date d'entrée en fonction est le 11 mars 2024.
25. Embauche d'un étudiant (agent de sensibilisation en environnement) - Période estivale 2024 - Service urbanisme et environnement
- Une proposition est soumise par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Jonathan Théorêt, à l'effet d'embaucher deux étudiants plutôt qu'un seul. Cette proposition est rejetée par MM. Thibault, Héту, Lévesque, ainsi que M^{me} Bastien.
- 2024-107 Il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité procède à l'embauche d'un (1) étudiant pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement pour la période estivale 2024, selon l'horaire établi. Cet étudiant sera affecté comme agent de sensibilisation en environnement. Le taux horaire applicable est fixé à 20 \$.

26. Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - Achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) - Adhésion saison 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ.

POUR CES MOTIFS,

2024-108

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2024-2025;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'adhésion à la date fixée;

QUE la Municipalité confie à l'UMQ le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2024-2025, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ;

QU' un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

27. Demande d'aide financière à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL) - Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées 2024-2025

2024-109

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Chertsey dépose, auprès de l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL), une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées 2024-2025 - Volet accompagnement et soutien aux initiatives locales et régionales. Cette demande vise à améliorer le ratio d'accompagnement d'enfants handicapés fréquentant le camp de jour de la Municipalité.

M^{me} Kim Baumgarten, directrice du Service des loisirs et de la culture, est la personne responsable et principale interlocutrice de la Municipalité pour toute question relative à la présente demande auprès de l'ARLPHL et est autorisée à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

28. Demande d'aide financière - Mouvement National des Québécois - Fête nationale 2024

2024-110

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité dépose, auprès du Mouvement National des Québécoises et des Québécois, une demande d'aide financière afin d'obtenir une subvention aidant à l'élaboration du programme d'activités des festivités entourant la Fête Nationale du Québec 2024.

M^{me} Kim Baumgarten, directrice du Service des loisirs et de la culture, est la personne responsable et principale interlocutrice de la Municipalité pour toute question relative à la présente demande auprès du Mouvement National des Québécoises et des Québécois et est autorisée à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

29. Les CampsRep - Entente camp de jour municipal 2024

2024-111

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Chertsey autorise la tenue de son camp de jour estival au CampsRep de Chertsey, du 1^{er} juillet au 23 août 2024 et accepte les conditions de l'entente en date 1^{er} mars 2024. La Municipalité assumera une partie des coûts pour ses résidents. La directrice du Service des loisirs et de la culture est autorisée à signer l'entente, pour et au nom de la Municipalité.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

30. Adhésion - Programme de certification « Oser-Jeunes » du Crévale

2024-112

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité adhère au Programme « Oser Jeunes » auprès du Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CREVALE), afin d'obtenir une certification pour sa participation en tant qu'employeur qui favorise l'éducation et qui facilite la conciliation travail-étude, par l'embauche d'étudiants pendant l'année scolaire et la période des vacances estivales, permettant ainsi de prévenir le décrochage scolaire et qu'un montant de 300 \$ (taxes incluses) soit défrayé pour le paiement de la contribution annuelle 2024.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

La conseillère M^{me} Valérie Léveillée se retire du vote, tel que mentionné au point 6 du présent procès-verbal.

31. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Centre de pédiatrie sociale de Lanaudière - Bal des p'tits Loups

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT l'invitation à l'événement « Le Bal des p'tits Loups » au profit du Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière, qui aura lieu le 31 mai 2024 à La Distinction à Joliette;

CONSIDÉRANT QUE cet événement-bénéfice permet au CPSC Lanaudière d'amasser des fonds pour continuer d'offrir des soins et des services directs aux enfants et leurs familles qui vivent de la vulnérabilité;

CONSIDÉRANT QUE cet événement est une occasion de favoriser les contacts et développer des liens entre les différents acteurs de notre communauté.

POUR CES MOTIFS,

2024-113

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de deux (2) billets au coût de 250 \$ chacun et de faire un don de 1 000 \$, totalisant un montant de 1 500 \$ (taxes incluses), afin de participer à la 6^e édition de l'événement-bénéfice le « Bal des p'tits Loups », qui aura lieu le 31 mai 2024, au profit du Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière. La mairesse et le directeur général et greffier-trésorier sont désignés pour représenter la Municipalité lors de cet événement.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

32. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Club de l'Âge d'or

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la demande déposée par le Club de l'Âge d'Or de Chertsey;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a mis en place des activités sociales et récréatives favorisant le bien-être et l'épanouissement des personnes du troisième âge, telles que des soupers dansants, bingo, danse en ligne, etc.;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme célébrera son 50^e anniversaire d'incorporation le 4 octobre prochain.

POUR CES MOTIFS,

2024-114

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité accorde une aide financière d'une valeur de 800 \$, ainsi que la gratuité de la salle de spectacles La Belle Église d'une valeur de 200 \$, afin de permettre au Club de l'Âge d'Or de célébrer avec ses membres le 50^e anniversaire de l'organisme, lors d'un souper gala qui aura lieu le 4 octobre 2024.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

33. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - La Maison des Aînés

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la proposition déposée par l'organisme La Maison des Aînés de Chertsey pour la réalisation d'un spectacle, sous la forme d'un projet entrepreneurial, réalisé par les élèves de l'école Saint-Théodore-de-Chertsey avec la collaboration des parents et des membres de La Maison des Aînés;

CONSIDÉRANT QUE tous les fonds amassés par la vente des billets iront à l'école Saint-Théodore pour la confection de paniers alimentaires.

POUR CES MOTIFS,

2024-115

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité offre gracieusement, à la Maison des Aînés de Chertsey, la salle de spectacles La Belle Église pour une représentation de leur spectacle le 10 ou le 24 mai 2024, représentant une valeur de 200 \$.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

34. Octroi de contrat - WSP Canada inc. - Demande de prix G24-004 - Analyse du réseau hydrologique de 5 lacs et d'une rivière dans le secteur Grande-Vallée

2024-116

Il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer, aux conditions prévues dans les documents de la demande de prix G24-004, le contrat pour l'analyse du réseau hydrologique de cinq lacs et d'une rivière dans le secteur Grande-Vallée, à l'entreprise WSP Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, sur la base des prix forfaitaires indiqués au formulaire de la demande de prix, pour un montant total de 17 821,13 \$ (taxes incluses).

2024-03-18

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Taxe à l'environnement ».

35. Octroi de contrat - Brandt Tractor Ltd. - Appel d'offres public AP24-003 - Achat d'une niveleuse neuve, année 2023 ou plus récente - Service des travaux publics

2024-117

À la suite de l'ouverture de soumissions du 11 mars 2024, dans le cadre de l'appel d'offres public AP24-003, il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres, le contrat pour l'acquisition d'une niveleuse neuve, année 2023 ou plus récente, pour le Service des travaux publics, à l'entreprise Brandt Tractor Ltd., laquelle a déposé la seule soumission conforme sur la base des prix forfaitaires indiqués au formulaire de soumission, pour un montant de 844 967,70 \$ (taxes incluses).

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

L'octroi du contrat, ainsi que la dépense inhérente, sont conditionnels à l'approbation du règlement d'emprunt 700-2024 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

36. Achat de mobilier urbain - MobilierPublic.com - Parc de la forêt nourricière Service urbanisme et environnement

2024-118

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de mobilier urbain pour le parc de la forêt nourricière, à savoir une table à pique-nique, un banc et une poubelle à trois voies, du fournisseur MobilierPublic.com et de défrayer, à cet effet, un montant de 6 865,32 \$ (incluant taxes, livraison, base de béton ou ancrage).

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels ».

La conseillère M^{me} Valérie Léveillé se retire du vote, tel que mentionné au point 6 du présent procès-verbal.

37. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 3 - Monco Construction - Appel d'offres AP23-004 - Travaux de mise aux normes de l'avenue des Chouettes

2024-119

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement, à la compagnie Monco Construction, d'un montant de 32 486,22 \$ (taxes incluses), incluant la libération de la retenue provisoire, relativement aux travaux de mise aux normes de l'avenue des Chouettes, dans le cadre de l'appel d'offres public AP23-004.

38. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 2 - CHG Groupe Conseil - Appel d'offres 2022-026 - Services professionnels (documents d'appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) - Réhabilitation barrages au lac Jaune
- 2024-120 Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement, à la firme CHG Groupe Conseil, d'un montant de 22 612,86 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels (appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) en lien avec la réhabilitation des barrages au lac Jaune (X0004269, X0007398 et X0007399), dans le cadre de l'appel d'offres public 2022-026.
39. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 1 - SGD Foresterie - Demande de prix G23-019 - Services professionnels (documents d'appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) - Travaux d'agrandissement de la sablière Grande-Jetée
- 2024-121 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement, à la compagnie SGD Foresterie, d'un montant de 8 306,95 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels (appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) en lien avec les travaux d'agrandissement de la sablière Grande-Jetée (marquage forestier et déboisement), dans le cadre de la demande de prix G23-019.
40. Autorisation de paiement et libération de retenue finale - Décompte progressif no 6 - Excavation Normand Majeau inc. - Appel d'offres 2022-020 - Travaux de réfection ch. de l'Église et ch. du 7^e Lac
- 2024-122 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement, à la compagnie Excavation Normand Majeau inc., d'un montant de 50 012,68 \$ pour le décompte progressif et d'un montant de 274 246,44 \$ pour la libération de la retenue finale, totalisant un montant de 324 259,12 \$ (taxes incluses), relativement aux travaux de réfection du chemin de l'Église et du chemin du 7^e Lac, dans le cadre de l'appel d'offres public 2022-020.
41. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 1 - FNX Innov - Analyse de la confection d'une station d'épuration des eaux usées avec étangs aérés - Avenant au projet F2001168
- 2024-123 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement, à la compagnie FNX Innov, d'un montant de 18 396 \$ (taxes incluses), relativement à l'analyse de la confection d'une station d'épuration des eaux usées avec étangs aérés - avenant au projet F2001168.
42. Demande de PIIA - Secteur de pente forte - 2045, chemin Marie-Reine-des-Cœurs - Lot 3 660 325 - District 6
- CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande d'autorisation pour le dépôt d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 2045, chemin Marie-Reine-des-Cœurs, concernant la possibilité de construire un agrandissement au bâtiment principal;

- CONSIDÉRANT le chapitre 9 - secteur de pente forte aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 625-2021;
- CONSIDÉRANT la proximité au milieu hydrique situé en bordure de l'immeuble;
- CONSIDÉRANT le manque d'informations sur le rapport d'espaces naturels boisés;
- CONSIDÉRANT l'article 5.3 *Conservation et coupe des arbres* du règlement de zonage 619-2021;
- CONSIDÉRANT QUE les eaux de ruissellement de tout bâtiment et tout agrandissement doivent être dirigées vers un ou plusieurs ouvrages appropriés destinés à les accueillir;
- CONSIDÉRANT QUE la majorité des critères d'évaluation du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 625-2021 a été respectée.

POUR CES MOTIFS,

2024-124

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la demande relative au plan d'implantation et d'intégration architecturale (secteur pente forte) pour le 2045, chemin Marie-Reine-des-Cœurs (lot 3 660 325), **CONDITIONNEL** à ce :

- qu'une barrière à sédiments avec membrane géotextile soit exigée lors de la construction;
- que le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2 r.22) soit respecté;
- que l'ouvrage approprié permettant d'accueillir les eaux de ruissellement soit installé.

43. Demande de PIIA - Secteur de pente forte - Avenue des Chouettes - Lot 5 183 980 - District 5

- CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande d'autorisation pour le dépôt d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lot 5 183 980, situé sur l'avenue des Chouettes, concernant la possibilité de construire un bâtiment principal;
- CONSIDÉRANT le chapitre 9 - secteur de pente forte aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 625-2021;
- CONSIDÉRANT les travaux d'excavation prévus;
- CONSIDÉRANT QUE les eaux de ruissellement de tout bâtiment et tout agrandissement doivent être dirigées vers un ou plusieurs ouvrages appropriés destinés à les accueillir;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des critères d'évaluation du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 625-2021 a été respectée;

POUR CES MOTIFS,

2024-125

il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la demande relative au plan d'implantation et d'intégration architecturale (secteur pente forte) pour lot 5 183 980 situé sur l'avenue des Chouettes, **CONDITIONNEL** à ce :

- qu'une barrière à sédiments avec membrane géotextile soit exigée lors de la construction;
- que l'ouvrage approprié permettant d'accueillir les eaux de ruissellement soit installé.

44. Période de questions - Demandes d'usage conditionnel

45. Demande d'usage conditionnel - Résidence de tourisme - 103, rue Bernard - Lot 5 109 739 - District 3

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande pour le 103, rue Bernard (lot 5 109 739) concernant la possibilité de permettre l'usage conditionnel de résidence de tourisme;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas d'indication physique pour l'aire de stationnement;

CONSIDÉRANT l'état de la cour arrière et de la bande de protection riveraine;

CONSIDÉRANT QUE l'usage conditionnel doit avoir pour effet d'améliorer la situation de l'immeuble;

CONSIDÉRANT l'article 5.4 Protection des rives du Règlement de zonage 619-2021 et ses amendements;

CONSIDÉRANT le Règlement modifiant le Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations (chapitre Q-2 r.32.3);

CONSIDÉRANT la faible distance avec les autres usages résidentiels, une zone tampon constituée d'éléments naturels denses d'environ cinq (5) mètres de profondeur doit être aménagée;

CONSIDÉRANT la forte densité résidentielle du secteur;

CONSIDÉRANT les ambiguïtés et manques dans le contrat de location;

CONSIDÉRANT QUE les critères du Règlement sur les usages conditionnels 627-2021 ont été majoritairement non respectés.

POUR CES MOTIFS,

2024-126

il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **refuse** la demande d'usage conditionnel pour le 103, rue Bernard (lot 5 109 739) concernant l'exploitation du bâtiment principal à titre de résidence de tourisme.

46. Demande d'usage conditionnel - Résidence de tourisme - 135, rue Bon-Air - Lot 3 661 585 - District 1

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande pour le 135, rue Bon-Air (lot 3 661 585) concernant la possibilité de permettre l'usage conditionnel de résidence de tourisme;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas d'indication physique pour l'aire de stationnement;

CONSIDÉRANT l'état de la remise en cour arrière;

CONSIDÉRANT QU' une zone tampon constituée d'éléments naturels denses d'environ cinq (5) mètres de profondeur doit être aménagée, afin de permettre d'isoler visuellement le bâtiment et les aires d'utilisation;

CONSIDÉRANT QUE l'usage conditionnel doit avoir pour effet d'améliorer la situation de l'immeuble;

CONSIDÉRANT les ambiguïtés et manques dans le contrat de location;

CONSIDÉRANT QUE les critères du Règlement sur les usages conditionnels 627-2021 ont été majoritairement respectés.

POUR CES MOTIFS,

2024-127

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la demande d'usage conditionnel pour le 135, rue Bon-Air (lot 3 661 585), concernant l'exploitation du bâtiment principal à titre de résidence de tourisme **CONDITIONNEL** à ce :

- qu'une indication pour le stationnement et des panonceaux résumant la réglementation municipale soient installés;
- que la cour avant accueille une zone tampon constituée d'éléments naturels denses de cinq (5) mètres de profondeur;
- que le revêtement extérieur de la remise située en cour arrière soit modernisé, valorisé et agencé au bâtiment principal ou qu'elle soit démolie;
- que les informations manquantes soient ajoutées au contrat de location;
- que l'ensemble des conditions soit réalisé avant l'émission du certificat d'autorisation.

Le conseiller M. Jean-Guy Thibault se retire du vote, tel que mentionné au point 6 du présent procès-verbal.

47. Avis de motion - Règlement sur la tenue des séances du conseil municipal

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Jonathan Théorêt à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement sur la tenue des séances du conseil municipal et remplaçant le règlement 453-2013.

48. Projet de règlement sur la tenue des séances du conseil municipal et remplaçant le règlement 453-2013

CONSIDÉRANT QUE l'article 491 du Code municipal du Québec permet au conseil d'adopter des règlements, pour régler la conduite des débats du conseil et pour le maintien de l'ordre durant les séances;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 18 mars 2024.

POUR CES MOTIFS,

2024-128

il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le projet de règlement sur la tenue des séances du conseil municipal et remplaçant le règlement 453-2013. Copie du projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

49. Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 511 962 \$ pour l'achat d'une pelle mécanique hydraulique neuve, 2023 ou plus récente, pour le Service des travaux publics

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Sylvain Lévesque à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 511 962 \$ pour l'achat d'une pelle mécanique hydraulique neuve, 2023 ou plus récente, pour le Service des travaux publics.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 511 962 \$ sur une période de huit (8) ans. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevée, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

50. Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 511 962 \$ pour l'achat d'une pelle mécanique hydraulique neuve, 2023 ou plus récente, pour le Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'achat d'une pelle mécanique hydraulique neuve pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts en date du 2 février 2024 préparée par le directeur du Service des travaux publics, produite à l'annexe A du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU' afin de réaliser cet achat, il est nécessaire d'emprunter la somme n'excédant pas 511 962 \$, somme remboursable sur une période de huit (8) ans;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 18 mars 2024.

POUR CES MOTIFS,

2024-129

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 511 962 \$ pour l'achat d'une pelle mécanique hydraulique neuve, 2023 ou plus récente, pour le Service des travaux publics. Copie du projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

51. Règlement 695-2024 sur le colportage, la vente itinérante et la distribution d'imprimés et remplaçant le règlement 183-99

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés à la Municipalité en vertu des articles 10 (2°) et 85 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1);

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, en date du 21 juin 1999, un règlement sur le colportage portant le numéro 183-99;

CONSIDÉRANT que le conseil juge nécessaire d'en actualiser les dispositions;

CONSIDÉRANT QUE le conseil reconnaît que les personnes résidant ou œuvrant sur le territoire de la Municipalité ont le droit à la quiétude et au respect de leur vie privée en mettant fin aux visites indésirables et non sollicitées faites à quelque fin que ce soit à leur domicile ou lieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE le conseil se préoccupe également de l'impact écologique que peut causer la distribution d'imprimés sur son territoire et souhaite y remédier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire réglementer les colporteurs, les vendeurs itinérants et la distribution d'imprimés sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 19 février 2024;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 19 février 2024 ;

CONSIDÉRANT QU' une modification a été apportée au projet de règlement afin d'autoriser les commerçants, dont la place d'affaires est à Chertsey, à un maximum de deux distributions annuelles.

POUR CES MOTIFS,

2024-130

il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le règlement 695-2024 intitulé « Règlement sur le colportage, la vente itinérante et la distribution d'imprimés et remplaçant le règlement 183-99 ». Copie du règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

52. Règlement 696-2024 amendant le règlement 670-2023 établissant un Programme d'aide financière pour l'achat de produits hygiéniques réutilisables

CONSIDÉRANT l'adoption, à la séance ordinaire du 17 avril 2023, du règlement 670-2023 établissant un programme d'aide financière pour l'achat de produits hygiéniques réutilisables;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent poursuivre le programme d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène durables au-delà de l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE durant la première année du programme, la Municipalité a aidé vingt-et-une (21) familles pour l'achat de produits d'hygiène durables;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite être cohérent avec son objectif d'amélioration de la gestion des matières résiduelles, en appliquant des solutions concrètes comme la promotion de l'utilisation de produits écologiques et réutilisables, tels que les produits d'hygiène féminine, les couches et culottes d'entraînement lavables, le papier de toilette lavable ainsi que les bidets;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 19 février 2024;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 19 février 2024.

POUR CES MOTIFS,

2024-131

il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Jonathan Théorét et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le règlement 696-2024 intitulé « Règlement amendant le règlement 670-2023 établissant un Programme d'aide financière pour l'achat de produits hygiéniques réutilisables ». Copie du règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

53. Règlement 697-2024 amendant l'article 11 du règlement 690-2023 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2024

CONSIDÉRANT l'adoption, à la séance extraordinaire du 19 décembre 2023, du règlement 690-2023 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2024;

CONSIDÉRANT la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières qui dictent les tranches de base d'imposition des droits de mutation immobilière;

CONSIDÉRANT QUE notre règlement de taxation doit être conforme aux taux dictés par cette Loi;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 19 février 2024;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 19 février 2024.

POUR CES MOTIFS,

2024-132

il est proposé par M. Richard Hétu, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le règlement 697-2024 intitulé « Règlement amendant l'article 11 du règlement 690-2023 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2024 ». Copie du règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

54. Règlement 698-2024 amendant le Règlement administratif 622-2021 afin d'apporter des correctifs d'indexation

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal sont d'avis qu'il est nécessaire de modifier certaines dispositions concernant le règlement administratif 622-2021;

CONSIDÉRANT QUE les modifications sont nécessaires afin d'y intégrer, revoir ou ajuster certaines dispositions concernant ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de procéder à l'indexation des tarifs en matière de permis, certificats et de demandes d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE cette indexation représente le taux en vigueur au 1^{er} janvier de chaque année de l'indice des prix à la consommation (IPC) établi par l'Institut de la statistique du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le taux en vigueur consulté au 1^{er} janvier 2024 est établi à 3,6 %, le tout en conformité avec l'indice des prix à la consommation (IPC) établi par l'Institut de la statistique du Québec;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 19 février 2024;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 19 février 2024.

POUR CES MOTIFS,

2024-133

il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le règlement 698-2024 intitulé « Règlement amendant le Règlement administratif 622-2021 afin d'apporter des correctifs d'indexation ». Copie du règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

55. Règlement 699-2024 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 798 667 \$ pour l'acquisition des immeubles portant les numéros de lots 3 900 771 et 3 900 637 pour la construction de la future caserne de pompiers et autres besoins municipaux futurs

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut acquérir les immeubles portant les numéros de lots 3 900 771 et 3 900 637 pour la construction de la future caserne de pompiers et autres besoins municipaux à venir, dans la municipalité de Chertsey;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts en date du 6 février 2024 préparée par le chef de service en génie civil produite à l'annexe A du présent règlement.

CONSIDÉRANT QUE la promesse d'achat a été signée par les parties, cette promesse étant annexée au présent règlement en annexe B incluant le plan des lots concernés;

CONSIDÉRANT QU' afin de réaliser cette acquisition, il est nécessaire d'emprunter la somme n'excédant pas 798 667 \$, somme remboursable sur une période de vingt (20) ans.

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 19 février 2024;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 19 février 2024.

POUR CES MOTIFS,

2024-134

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le règlement 699-2024 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 798 667 \$ pour l'acquisition des immeubles portant les numéros de lots 3 900 771 et 3 900 637 pour la construction de la future caserne de pompiers et autres besoins municipaux futurs ». Copie du règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

56. Règlement 700-2024 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 852 208 \$ pour l'achat d'une niveleuse 2023 neuve ou plus récente avec aile de côté pour le Service des travaux publics

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'achat d'une niveleuse pour le Service des travaux publics;
- CONSIDÉRANT l'estimation des coûts en date du 2 février 2024, préparée par le directeur du Service des travaux publics, produite à l'annexe A du présent règlement.
- CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres public en date du 11 mars 2024, dont le coût s'avère moindre que l'estimation des coûts prévue;
- CONSIDÉRANT l'estimation des coûts corrigée en date du 11 mars 2024, préparée par le directeur du Service des travaux publics, produite à l'annexe A modifiée du présent règlement;
- CONSIDÉRANT QU' afin de réaliser cet achat, il est nécessaire d'emprunter la somme n'excédant pas 852 208 \$, somme remboursable sur une période de dix (10) ans.
- CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 19 février 2024;
- CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 19 février 2024.

POUR CES MOTIFS,

2024-135

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le règlement 700-2024 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 852 208 \$ pour l'achat d'une niveleuse neuve, 2023 ou plus récente, avec aile de côté pour le Service des travaux publics ». Copie du règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

57. Dépôt du rapport d'activités - Partis politiques autorisés

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil municipal le rapport d'activités financières annuel des partis politiques autorisés et candidats indépendants, pour le scrutin du 7 novembre 2021.

58. Adoption des comptes fournisseurs

2024-136

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de février 2024 au montant de 1 515 678,43 \$, tels que déposés par le directeur général et greffier-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 29 février 2024, au montant de 372 659,10 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 605-2021, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

Directeur général et greffier-trésorier

59. Dépôt de l'état des activités financières

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1^{er} au 29 février 2024.

60. Rectifications budgétaires

2024-137

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les rectifications budgétaires, totalisant la somme de 286 195 \$, tel que montré au tableau du 8 mars 2024 préparé par M^{me} Linda Paquette, directrice du Service des finances et inclus en annexe du présent procès-verbal.

61. La mairesse vous informe

La mairesse informe les citoyens des dossiers en cours.

62. Parole aux conseillers

63. Période de questions

La mairesse invite les personnes présentes à la séance à poser des questions.

64. Levée de la séance

2024-138

Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 51.

Directeur général et greffier-trésorier

Mairesse

DU 01-02-2024 AU 29-02-2024

NOM	DATE	NUMERO	ETAT	MONTANT
DROUIN GUILLAUME	02-02-24	29100	CIRC.	800.00
MINISTRE DES FINANCES	02-02-24	29101	CIRC.	409.97
BANQUE NATIONALE	08-02-24	29102	CIRC.	3,555.05
BANQUE ROYALE DU CANADA	08-02-24	29103	CIRC.	140.42
CIBC	08-02-24	29104	ANNULE	743.96
CIBC	08-02-24	29104	ANNULE	743.96-
BANQUE MANUVIE DU CANADA	08-02-24	29105	CIRC.	672.06
PLACEMENTS CIBC INC.	08-02-24	29106	ANNULE	802.26
PLACEMENTS CIBC INC.	08-02-24	29106	ANNULE	802.26-
SFL PLACEMENTS	08-02-24	29107	CIRC.	823.92
PITNEY BOWES	13-02-24	29108	ANNULE	3,449.25
PITNEY BOWES	13-02-24	29108	ANNULE	3,449.25-
HOTTIN DANIEL	13-02-24	29109	CIRC.	271.36
9462-9227 QUEBEC INC.	22-02-24	29110	CIRC.	264.44
AEBI SCHMIDT CANADA INC	22-02-24	29111	CIRC.	243.01
BASTIEN MARILYN	22-02-24	29112	CIRC.	243.75
MARC-ANDRE BRIERE	22-02-24	29113	CIRC.	2.51
CAMIONS HELIE (2003) INC.	22-02-24	29114	CIRC.	485.19
CAMPING LAC PARÉ	22-02-24	29115	CIRC.	379.42
COMAQ	22-02-24	29116	CIRC.	258.69
COOL CATHERINE	22-02-24	29117	CIRC.	190.49
GROUPE CYBERSWAT INC.	22-02-24	29118	CIRC.	2,402.98
DENEIGEMENT PATRICK PESANT	22-02-24	29119	CIRC.	3,140.26
DENEIGEMENT MK	22-02-24	29120	CIRC.	17,533.69
ENTANDEM	22-02-24	29121	CIRC.	4,369.12
ENTERPRISE RENT A CAR CANADA COMPANY	22-02-24	29122	CIRC.	3,325.07
EQUIPEMENT SH	22-02-24	29123	CIRC.	34,197.69
FILION JULIE	22-02-24	29124	CIRC.	1,955.00
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	22-02-24	29125	CIRC.	240.00
GARAGE JEAN-CLAUDE TREMBLAY IN	22-02-24	29126	CIRC.	924.53
J. MAINVILLE INC.	22-02-24	29127	CIRC.	3,082.16
FRANCIS JUBINVILLE	22-02-24	29128	CIRC.	108.00
KERSIA GROUP	22-02-24	29129	CIRC.	1,257.00
ANABELLE LAPIERRE	22-02-24	29130	CIRC.	55.00
ENTREPRISE FORESTIÈRE G LAURIN ENR.	22-02-24	29131	CIRC.	13,300.31
LAVOIE SYLVIE	22-02-24	29132	CIRC.	129.95
LES JARDINS DE L'ÉCOUMÈNE INC.	22-02-24	29133	CIRC.	62.62
KONICA MINOLTA CANADA LTEE	22-02-24	29134	CIRC.	845.32
MUNICIPALITE DE RAWDON	22-02-24	29135	CIRC.	1,147.51
MUNICIPALITE D'ENTRELACS	22-02-24	29136	CIRC.	821.03
MUNICIPALITE NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI	22-02-24	29137	CIRC.	312.75
NI PRODUITS INC.	22-02-24	29138	CIRC.	310.43
PAD-AMO.INC	22-02-24	29139	CIRC.	1,220.96
PARENTEAU ANDREANNE	22-02-24	29140	CIRC.	110.00
PIECES D'AUTOS TRACTEUR 125 INC.	22-02-24	29141	CIRC.	114.75
POITRAS RAYMOND	22-02-24	29142	CIRC.	18,137.29
NATACHA PONTBRIAND	22-02-24	29143	CIRC.	438.75
PROTECTION INCENDIE SYLVAIN TREMBLAY	22-02-24	29144	CIRC.	910.12
REMORQUAGE DESORMEAUX INC.	22-02-24	29145	CIRC.	4,541.52

DU 01-02-2024 AU 29-02-2024

NOM	DATE	NUMERO	ETAT	MONTANT
RÉSEAU DES FEMMES ÉLUES DE LANAUDIÈRE	22-02-24	29146	CIRC.	500.00
RIVEST PIERRE-PAUL	22-02-24	29147	CIRC.	88.71
RONA	22-02-24	29148	CIRC.	90.10
ANDRÉANNE SABOURIN LAFLAMME	22-02-24	29149	CIRC.	30.00
VÉRONIQUE SERRES	22-02-24	29150	CIRC.	110.00
MEAGAN SIMPSON	22-02-24	29151	CIRC.	55.00
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	22-02-24	29152	CIRC.	3,784.16
CAROLINE ST-PIERRE	22-02-24	29153	CIRC.	8.00
SUCRERIE DU DOMAINE	22-02-24	29154	CIRC.	100.00
THERMOMAX ÉLECTRIQUE	22-02-24	29155	CIRC.	4,742.06
VENNE JULIE	22-02-24	29156	CIRC.	495.00
LUYPAERT MADELEINE	22-02-24	29157	ANNULÉ	2,622.00
LUYPAERT MADELEINE	22-02-24	29157	ANNULÉ	2,622.00-
LUYPAERT MADELEINE	22-02-24	29158	CIRC.	2,622.00
LES JARDINS DE L'ÉCOUMÈNE INC.	22-02-24	29159	CIRC.	227.37
CIBC	26-02-24	29160	CIRC.	743.96
PITNEY BOWES	26-02-24	29161	CIRC.	3,449.25
ENCORE SPECTACLES INC.	29-02-24	29162	CIRC.	4,024.13
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE PHILATÉLIE	29-02-24	29163	CIRC.	30.00
LEMIEUX SAMUEL	28-02-24	29164	CIRC.	1,523.02
TOTAUX	69			146,356.85

DU 01-02-2024 AU 29-02-2024

NOM	DATE	NUMERO	ETAT	MONTANT
BLAIS GUYLAINE	01-02-24	2764	TRAITE	754.00
CHANTAL DION	01-02-24	2765	TRAITE	1,000.00
MANON DUPUIS	01-02-24	2766	TRAITE	275.00
SUSHI CHEZ SOI	01-02-24	2767	TRAITE	1,650.00
MANON DUPUIS	08-02-24	2768	TRAITE	220.00
MUNICIPALITE DE CHERTSEY	08-02-24	2769	TRAITE	500.00
MANON DUPUIS	15-02-24	2770	TRAITE	275.00
GO-MUSIQUE INC.	15-02-24	2771	TRAITE	4,024.12
10679313 CANADA INC. (ARSENAL MÉDIA)	22-02-24	2772	TRAITE	2,483.46
9405-3709 QUÉBEC INC.	22-02-24	2773	TRAITE	2,923.75
ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX	22-02-24	2774	TRAITE	2,291.78
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX QC	22-02-24	2775	TRAITE	663.41
ALAIN LOUE TOUT ENR.	22-02-24	2776	TRAITE	175.87
ALLEN ROULEMENTS ET TECHNOLOGIES LTÉE.	22-02-24	2777	TRAITE	189.96
AQUATECH	22-02-24	2778	TRAITE	21,426.86
ASSOCIATION DE SÉCURITÉ CIVILE DU QUÉBEC	22-02-24	2779	TRAITE	110.00
ASPIRATEUR ST-CHARLES.COM	22-02-24	2780	TRAITE	450.61
ASTUS	22-02-24	2781	TRAITE	52.89
AU COIN DE LA CHAUSSURE ENRG.	22-02-24	2782	TRAITE	159.96
AUTOMATISATION JRT INC.	22-02-24	2783	TRAITE	114.98
JENNIE BERRY	22-02-24	2784	TRAITE	220.00
BOULIANE BRUNO	22-02-24	2785	TRAITE	183.85
BOURGEOIS CHEVROLET/ S.R. BOURGEOIS	22-02-24	2786	TRAITE	23,357.88
ASS. DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DE LLL	22-02-24	2787	TRAITE	150.00
BRANDT TRACTOR LTD.	22-02-24	2788	TRAITE	6,059.10
2533-4590 QUÉBEC INC	22-02-24	2789	TRAITE	288.94
CAMION INTER-LANAUDIÈRE INC.	22-02-24	2790	TRAITE	11,871.36
CAMP FAMILIAL ST-URBAIN	22-02-24	2791	TRAITE	5,850.00
CENTRE D'ACTION COMMUNAUTAIRE	22-02-24	2792	TRAITE	375.00
CENTRE DE RENOVATION	22-02-24	2793	TRAITE	87.37
CENTRAIDE LANAUDIÈRE	22-02-24	2794	TRAITE	500.00
CENTRE REGIONAL DES SERVICES	22-02-24	2795	TRAITE	19,594.77
CERTIFIED LABORATORIES	22-02-24	2796	TRAITE	2,286.45
CHAINE TRACTION QUEBEC	22-02-24	2797	TRAITE	5,305.41
CHARTRAND CHANTAL	22-02-24	2798	TRAITE	79.04
CIMI INC.	22-02-24	2799	TRAITE	280.92
CLOUDLI COMMUNICATIONS CORP.	22-02-24	2800	TRAITE	223.00
ÉQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC.	22-02-24	2801	TRAITE	4,363.58
COMPO RECYCLE	22-02-24	2802	TRAITE	102,583.28
COMPLYS TECHNOLOGIES INC.	22-02-24	2803	TRAITE	125.09
CONFIDENTIEL DECHIQUETAGE DE DOCUMENTS	22-02-24	2804	TRAITE	487.96
COMBEQ	22-02-24	2805	TRAITE	1,052.02
CRÉATIONS STYLE PLUS	22-02-24	2806	TRAITE	503.59
CREIGHTON ROCK DRILL LTD.	22-02-24	2807	TRAITE	14,459.57
CSE INCENDIE ET SÉCURITÉ INC.	22-02-24	2808	TRAITE	534.63
CYBERNAUTE	22-02-24	2809	TRAITE	216.96
DENEIGEMENT FML	22-02-24	2810	TRAITE	1,034.77
DHC AVOCATS INC.	22-02-24	2811	TRAITE	80.48
DRL-BEAUDOIN	22-02-24	2812	TRAITE	19,707.53
DU NORD GHISLAINE	22-02-24	2813	TRAITE	36.92

DU 01-02-2024 AU 29-02-2024

NOM	DATE	NUMERO	ETAT	MONTANT
MANON DUPUIS	22-02-24	2814	TRAITE	220.00
EBI ENVIRONNEMENT INC.	22-02-24	2815	TRAITE	115,110.43
EDITIONS PETITE MINE INC.	22-02-24	2816	TRAITE	2,322.73
ENTREPRISES JEAN VALOIS INC.	22-02-24	2817	TRAITE	760.00
LES ENTREPRISES YM ENR.	22-02-24	2818	TRAITE	8,924.93
ENVIRONOR CANADA INC.	22-02-24	2819	TRAITE	1,718.42
LES ÉQUIPEMENTS R. MARSAN INC.	22-02-24	2820	TRAITE	620.49
FELIX SECURITE INC.	22-02-24	2821	TRAITE	772.63
FLIP COMMUNICATIONS & STRATÉGIES INC.	22-02-24	2822	TRAITE	173.61
FQM ASSURANCES	22-02-24	2823	TRAITE	150,159.49
GLS LOGISTICS CANADA LTD	22-02-24	2824	TRAITE	367.22
GRAPHICA IMPRESSION INC.	22-02-24	2825	TRAITE	2,496.97
GROUPE CONTANT INC.	22-02-24	2826	TRAITE	2,310.45
GROUPE HARNOIS INC	22-02-24	2827	TRAITE	59,686.64
GROUPE HARNOIS ÉNERGIES INC.	22-02-24	2828	TRAITE	5,861.43
GROUPE CLR	22-02-24	2829	TRAITE	3,022.82
IMPRIMERIE L'EMPREINTE INC.	22-02-24	2830	TRAITE	4,311.56
GUILBEAULT-JACQUES VALÉRIE	22-02-24	2831	TRAITE	3,507.89
JOLIETTE HYDRAULIQUE INC.	22-02-24	2832	TRAITE	20.89
JSD VITRES D'AUTOS ET FILS INC	22-02-24	2833	TRAITE	1,477.43
CHRISTIAN LAMOUREUX	22-02-24	2834	TRAITE	7,302.31
AUTOS ET CAMIONS DANNY LEVESQUE INC.	22-02-24	2835	TRAITE	1,006.82
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	22-02-24	2836	TRAITE	199.34
LIBRAIRIE MARTIN INC.	22-02-24	2837	TRAITE	1,240.79
LOCATION DE CAMIONS EUREKA INC	22-02-24	2838	TRAITE	15,017.56
LONGUS EQUIPEMENT INC	22-02-24	2839	TRAITE	4,170.51
RICHARD LORTIE & FILS INC	22-02-24	2840	TRAITE	4,558.01
MARCHE ROBERT DESROCHERS INC	22-02-24	2841	TRAITE	1,017.71
MEDIAL CONSEIL SANTÉ SÉCURITÉ INC.	22-02-24	2842	TRAITE	5,015.34
MEDIALO INC.	22-02-24	2843	TRAITE	1,941.93
MUNICIPAL EMERGENCY SERVICES INC.	22-02-24	2844	TRAITE	2,020.53
MRC MATAWINIE	22-02-24	2845	TRAITE	57,057.72
MRC DES PAYS D'EN HAUT	22-02-24	2846	TRAITE	1,209.97
MULTI-MAÎTRE ÉLECTRIQUE	22-02-24	2847	TRAITE	5,357.00
MUNICIPALITE DE ST-ALPHONSE-	22-02-24	2848	TRAITE	1,625.74
J.P. RACETTE INC.	22-02-24	2849	TRAITE	2,192.10
OXYGENE MILLENNAIR INC.	22-02-24	2850	TRAITE	500.23
PAPETIER (LE)	22-02-24	2851	TRAITE	908.18
PATRICK MORIN INC.	22-02-24	2852	TRAITE	820.50
PG SOLUTIONS INC	22-02-24	2853	TRAITE	48,695.38
PILOTTE TOMMY	22-02-24	2854	TRAITE	575.00
AUTOS J.G. PINARD & FILS LTÉE	22-02-24	2855	TRAITE	382.14
PLANTE MARC-ANDRÉ	22-02-24	2856	TRAITE	76.20
BREBEUF MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ INC.	22-02-24	2857	TRAITE	2,062.65
POURQUOI PRODUCTIONS INC.	22-02-24	2858	TRAITE	3,353.82
POURQUOI SCÈNE	22-02-24	2859	TRAITE	5,748.75
PR DISTRIBUTION INC.	22-02-24	2860	TRAITE	1,242.28
PRODUITS DE SÉCURITÉ PROFESSIONNELS CORP	22-02-24	2861	TRAITE	753.05
PRODUCTIONS DW INC.	22-02-24	2862	TRAITE	4,001.92
PROLUDIK INC.	22-02-24	2863	TRAITE	189.39

DU 01-02-2024 AU 29-02-2024

NOM	DATE	NUMERO	ETAT	MONTANT
PROTECTION INCENDIE CFS LTÉE	22-02-24	2864	TRAITE	1,655.73
QUEBEC LINGE CO.	22-02-24	2865	TRAITE	490.49
RALIK	22-02-24	2866	TRAITE	1,887.05
RUFFO JONATHAN	22-02-24	2867	TRAITE	1,407.73
SERRURIER JOLIETTE INC.	22-02-24	2868	TRAITE	206.96
SERVICE LUBRICO INC	22-02-24	2869	TRAITE	1,327.96
OLIVIER SICARD	22-02-24	2870	TRAITE	410.93
SIMPLICITI INTERNATIONAL	22-02-24	2871	TRAITE	520.49
SPCA LANAUDIÈRE BASSES-LAURENTIDES	22-02-24	2872	TRAITE	5,267.39
TECHNO DIESEL INC.	22-02-24	2873	TRAITE	8,014.35
TENAQUIP LTD	22-02-24	2874	TRAITE	737.95
TRANSPORT MACHINERIES MAYER INC.	22-02-24	2875	TRAITE	1,720.03
UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC	22-02-24	2876	TRAITE	3,311.30
LES INDUSTRIES USIFAB RAWDON INC	22-02-24	2877	TRAITE	2,201.41
USINAGE LAC MASSON INC.	22-02-24	2878	TRAITE	4,681.83
VILLEMAIRE PNEUS ET MÉCANIQUE INC.	22-02-24	2879	TRAITE	3,095.84
MINES SELEINE, UNE DIVISION	22-02-24	2880	TRAITE	23,060.48
BUFFET ACCÈS EMPLOI	29-02-24	2881	TRAITE	789.19
MANON DUPUIS	29-02-24	2882	TRAITE	275.00
MRC MATAWINIE	29-02-24	2883	TRAITE	57,057.72
CIMA + S.E.N.C.	29-02-24	2884	TRAITE	31,576.12
PARALLÈLE 54 EXPERT-CONSEIL INC.	29-02-24	2885	TRAITE	2,545.09
TOTAUX	122	957,971.06		

DU 01-02-2024 AU 29-02-2024

NOM	DATE	NUMERO	ETAT	MONTANT
HYDRO QUEBEC / REVENUS AUTRES	01-02-24	6368	CIRC.	747.34
L'UNION-VIE	08-02-24	6379	CIRC.	25,164.94
S.C.F.P. - LOCAL 1768-B	08-02-24	6380	CIRC.	664.00
S.C.F.P. - LOCAL 1768	08-02-24	6381	CIRC.	1,134.62
BELL CANADA	05-02-24	6382	CIRC.	117.22
SALAIRES	06-02-24	6383	CIRC.	81,072.43
REVENU QUÉBEC	09-02-24	6384	CIRC.	65.71
SALAIRES	13-02-24	6388	CIRC.	82,283.33
HYDRO QUEBEC	15-02-24	6389	CIRC.	93.05
BELL MOBILITE INC.	19-02-24	6390	CIRC.	1,278.08
FONDS PENSIONS ALIMENTAIRES-REVENU QC	26-02-24	6391	CIRC.	228.38
SALAIRES	20-02-24	6392	CIRC.	86,063.39
HYDRO QUEBEC	21-02-24	6393	CIRC.	4,369.20
HYDRO QUEBEC	22-02-24	6394	CIRC.	3,623.15
HYDRO QUEBEC	22-02-24	6395	CIRC.	1,807.94
HYDRO QUEBEC	22-02-24	6396	CIRC.	1,093.51
HYDRO QUEBEC	22-02-24	6397	CIRC.	2,232.49
SYNERION NORTH AMERICA INC.	20-02-24	6398	CIRC.	317.73
SALAIRES	20-02-24	6399	CIRC.	21,257.16
SALAIRES	29-02-24	6400	CIRC.	83,621.91
REVENU QUÉBEC	27-02-24	6401	CIRC.	1,253.84
BELL CANADA	29-02-24	6404	CIRC.	38.09
BELL CANADA	29-02-24	6405	CIRC.	35.06
BELL CANADA	29-02-24	6407	CIRC.	157.81
VISA SERVICES DE CARTES DESJARDINS	28-02-24	6408	CIRC.	12,630.14
TOTAUX	25			411,350.52

DATE 14-03-2024 14:14
IMPRIME LE: 14-03-2024
MUNICIPALITE DE CHERTSEY

LISTE SELECTIVE DES DEBOURSES VENANT DES CHEQUES EN CIRCULATION
COMPTE DESJARDINS #380217 (54 11210 000)

PAGE 7
SOMMAIRE

DU 01-02-2024 AU 29-02-2024

NOM	DATE	NUMERO	ETAT	MONTANT
GRAND TOTAUX	216 PAIEMENTS	1,515,678.43		

Imprimé le : 2024-03-14

MUNICIPALITE DE CHERTSEY

PÉRIODE : 2024-02

<u>Numéro</u>	<u>Nom du fournisseur</u>	<u>Numéro G/L</u>	<u>Solde</u>
9405	9405-3709 QUÉBEC INC.	55 13110 000	817.47
ABQ50	ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU (55 13110 000	149.47
AEBI50	AEBI SCHMIDT CANADA INC	55 13110 000	1 016.96
ALLE50	ALLEN ROULEMENTS ET TECHNOLOG	55 13110 000	378.98
ALLI50	ALLIANCE RESSOURCES HUMAINES II	55 13110 000	9 365.57
AQUA25	AQUATECH	55 13110 000	7 783.57
ASSO25	ASSOCIATION FORESTIERE DE LANAL	55 13110 000	150.00
ASSO89	ASSOCIATION DES TECHNICIENS	55 13110 000	143.72
ASTU50	ASTUS	55 13110 000	52.89
AUTO75	AUTOMATISATION JRT INC.	55 13110 000	1 149.75
AXPE50	AXPER	55 13110 000	620.86
BANQ25	BANQUE NATIONALE	55 13110 000	3 430.69
BANQ30	BANQUE NATIONALE DU CANADA	55 13110 000	991.82
BANQ90	BANQUE ROYALE DU CANADA	55 13110 000	140.42
BELL70	BELL CANADA	55 13110 000	128.72
BIBL55	BIBLIO RPL LTÉE	55 13110 000	1 026.73
BOIV50	BOIVIN & GAUVIN	55 13110 000	435.46
BOUL55	BOULIANE BRUNO	55 13110 000	1 113.82
BOUR50	BOURGEOIS CHEVROLET/ S.R. BOUR	55 13110 000	529.20
BRAN50	BRANDT TRACTOR LTD.	55 13110 000	6 445.80
C.L.C.	C.L.C. TAEKWONDO	55 13110 000	148.91
CAMH50	CAMIONS HELIE (2003) INC.	55 13110 000	268.45
CAMI30	CAMION INTER-LANAUDIÈRE INC.	55 13110 000	5 004.46
CANA60	CANADA DAMAGE RECOVERY	55 13110 000	328.43
CANU55	CANU ANA	55 13110 000	55.00
CARA50	CARA (CORPORATION D'AMENAGEME	55 13110 000	229.95
CARD55	CARDIO CHOC	55 13110 000	14 782.28
CENT20	CENTRE DE RENOVATION	55 13110 000	-90.10
CENT86	CENTRE REGIONAL DES SERVICES	55 13110 000	91.95
CENT90	CENTRE COMMUNAUTAIRE	55 13110 000	715.73
CHAR75	CHARTRAND CHANTAL	55 13110 000	53.04
CHAU55	CHAUSSURES HUSKY LTÉE	55 13110 000	517.85
CHEV55	DELPHINE CHEVRIER	55 13110 000	134.13
CIBC60	CIBC	55 13110 000	702.03
CIMI50	CIMI INC.	55 13110 000	1 415.19
CLOU55	CLOUDLI COMMUNICATIONS CORP.	55 13110 000	223.00
CMPM50	ÉQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAY	55 13110 000	733.54
COMP60	COMPLY TECHNOLOGIES INC.	55 13110 000	125.09
CONS30	CONSEIL CENTRAL DE LANAUDIÈRE -	55 13110 000	75.00
CONT90	CONTRE-PLONGÉE PRODUCTIONS	55 13110 000	603.62
CORP25	COMBEQ	55 13110 000	172.46
CREI50	CREIGHTON ROCK DRILL LTD.	55 13110 000	11 582.65
CYBE50	CYBERNAUTE	55 13110 000	216.96
DELL50	DELLEY JEAN-MICHEL	55 13110 000	20.00
DHC50	DHC AVOCATS INC.	55 13110 000	621.84
DION70	CHANTAL DION	55 13110 000	1 000.00

Imprimé le : 2024-03-14

MUNICIPALITE DE CHERTSEY

PÉRIODE : 2024-02

<u>Numéro</u>	<u>Nom du fournisseur</u>	<u>Numéro G/L</u>	<u>Solde</u>
EBI55	EBI ENVIRONNEMENT INC.	Solde reporté	-10 173 229.60
		55 13110 000	10 284 567.07
EDU50	ÉDUCAZOO INC.	55 13110 000	638.11
ENTA50	ENTANDEM	55 13110 000	852.94
ENTO50	ENTOURAGE SPECTACLE INC	55 13110 000	6 898.50
ENTR50	ENTREPRISES JEAN VALOIS INC.	55 13110 000	3 860.00
EQUI20	LES ÉQUIPEMENTS R. MARSAN INC.	55 13110 000	-15.19
EQUI33	EQUIPEMENTS INDUSTRIELS JOLIETT	55 13110 000	71.55
EQUI90	EQUIPEMENTS ST-GERMAIN INC	55 13110 000	21 028.93
EVOC50	EVOC SÉCURITÉ INC.	55 13110 000	258.70
FELI25	FELIX SECURITE INC.	55 13110 000	258.70
FLIP50	FLIP COMMUNICATIONS & STRATÉGIE	55 13110 000	173.61
FOND10	FONDATION POUR LA SANTE DU	55 13110 000	700.00
FOND80	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERR	55 13110 000	135.00
FQM 60	FQM ASSURANCES	55 13110 000	444.72
GARA75	GARAGE JEAN-CLAUDE TREMBLAY IN	55 13110 000	1 305.35
GENE50	GENEQ	55 13110 000	3 770.69
GLSL50	GLS LOGISTICS CANADA LTD	55 13110 000	57.61
GROU04	GROUPE CONTANT INC.	55 13110 000	678.31
GROU40	GROUPE HARNOIS INC	55 13110 000	27 480.66
GROU41	GROUPE HARNOIS ÉNERGIES INC.	55 13110 000	5 008.17
GUIN40	GUINDON FRÉDÉRIC	55 13110 000	245.00
HYDR50	HYDRO QUEBEC	55 13110 000	10 091.72
IPPE50	LAURIE-ANN IPPERCIEL	55 13110 000	41.25
JANS60	JANSON CONSTRUCTION INC	55 13110 000	574.88
JMAI50	J. MAINVILLE INC.	55 13110 000	2 504.62
JOAN55	JOANNETTE JULIE	55 13110 000	117.50
JSD50	JSD VITRES D'AUTOS ET FILS INC	55 13110 000	1 132.50
KANA50	KANATRAC JOLIETTE	55 13110 000	1 146.16
LACO65	VALÉRIE LACOURSIÈRE	55 13110 000	19.97
LARI50	LARIVÉE STEPHANE	55 13110 000	172.46
LASA50	LASALLE MARIE-ROSE	55 13110 000	140.00
LEMA40	NADIA LEMAY	55 13110 000	194.07
LEVE15	AUTOS ET CAMIONS DANNY LEVESQL	55 13110 000	264.44
LIBR50	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	55 13110 000	4 517.43
LOCA70	LOCATION 125.COM	55 13110 000	54.24
LONG50	LONGUS EQUIPEMENT INC	55 13110 000	160.50
LORT50	RICHARD LORTIE & FILS INC	55 13110 000	3 794.24
MARC40	MARCHE ROBERT DESROCHERS INC	55 13110 000	1 270.92
MEDI65	MEDI-SECUR (EQUIPEMENTS INC,)	55 13110 000	253.12
MEDI80	MEDIALO INC.	55 13110 000	1 018.68
MINI82	MINISTRE DES FINANCES, POUR MFFI	55 13110 000	14 803.70
MINO50	KONICA MINOLTA CANADA LTEE	55 13110 000	845.32
MRC55	MRC DES LAURENTIDES	55 13110 000	943.67
MRCM50	MRC MATAWINIE	55 13110 000	369.02
MUNI29	MUNICIPALITE DE CHERTSEY	55 13110 000	580.00

Imprimé le : 2024-03-14

MUNICIPALITE DE CHERTSEY

PÉRIODE : 2024-02

<u>Numéro</u>	<u>Nom du fournisseur</u>	<u>Numéro G/L</u>	<u>Solde</u>
MUNI50	MUNICIPALITE D'ENTRELACS	55 13110 000	790.42
NAPA50	J.P. RACETTE INC.	55 13110 000	2 549.64
OXYG50	OXYGENE MILLENAIR INC.	55 13110 000	29.23
PAPE50	PAPETIER (LE)	55 13110 000	756.81
PAQU55	PAQUETTE LINDA	55 13110 000	77.38
PATR50	PATRICK MORIN INC.	55 13110 000	621.46
PHOT70	PHOTO J INC.	55 13110 000	538.73
PILO65	EMILIE PILOTTE	55 13110 000	56.43
PINA50	AUTOS J.G. PINARD & FILS LTÉE	55 13110 000	2 360.79
PITN33	PITNEY BOWES	55 13110 000	455.20
PLAN70	PLANTE MARC-ANDRÉ	55 13110 000	76.20
PLOM75	BREBEUF MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ I	55 13110 000	9 539.48
POUR70	POURQUOI PRODUCTIONS INC.	55 13110 000	3 353.82
PRDI50	PR DISTRIBUTION INC.	55 13110 000	516.11
PREF90*	PREFONTAINE REMI	55 13110 000	800.00
PREM50	PREMIER TECH AQUA	55 13110 000	1 063.52
PURO50	PUROLATOR INC.	55 13110 000	6.26
QUEB60	QUEBEC LINGE CO.	55 13110 000	396.92
QUEN55	QUENNEVILLE REMI	55 13110 000	90.83
RALI50	RALIK	55 13110 000	490.98
RECE38	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	55 13110 000	1 175.36
REMO75	REMQUAGE DESORMEAUX INC.	55 13110 000	977.29
RUFF50	RUFFO JONATHAN	55 13110 000	778.37
SANT50	SANTINEL INC.	55 13110 000	68.99
SCFP33	S.C.F.P. - LOCAL 1768	55 13110 000	1 074.10
SCFP67	S.C.F.P. - LOCAL 1768-B	55 13110 000	608.00
SERR50	SERRURIER JOLIETTE INC.	55 13110 000	160.97
SFLP50	SFL PLACEMENTS	55 13110 000	823.92
SIMP55	SIMPLICITI INTERNATIONAL	55 13110 000	316.99
SOCI17	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	55 13110 000	575.78
SONI50	SONIC	55 13110 000	2 142.24
SPCA50	SPCA LANAUDIÈRE BASSES-LAURENT	55 13110 000	1 587.39
TECH67	TECHNO DIESEL INC.	55 13110 000	3 854.80
TRAC55	TRACKTIK SOFTWARE ULC	55 13110 000	866.91
TREM100	MÉLISSA TREMBLAY	55 13110 000	55.00
TREM70	TREMBLAY JEAN-FRANCOIS	55 13110 000	265.00
USIF50	LES INDUSTRIES USIFAB RAWDON INC	55 13110 000	1 538.90
USIN50	USINAGE LAC MASSON INC.	55 13110 000	3 662.28
VILL55	VILLEMAIRE PNEUS ET MÉCANIQUE I	55 13110 000	1 542.09
VISA50	VISA SERVICES DE CARTES DESJARD	55 13110 000	4 819.09
WAJA50	WAJAX SYSTÈMES DE PUISSANCE	55 13110 000	1 763.92
WIND50	MINES SELEINE, UNE DIVISION	55 13110 000	13 628.90

Totaux**133 Fournisseurs****372 659.10**

NUMÉRO	DESCRIPTION	RECTIFICATIFS
PROVENANCE DES FONDS		
03-30000-001	Affectation de surplus	9 200 \$ 1-2
02-92099-840	Projets à venir - Intérêts	59 000 \$ 3-4
03-50099-000	Projets à venir - Capital	176 000 \$ 5-6-7-8
01-38143-000	Transfert TECQ	41 995 \$ 9
		286 195 \$
AFFECTATION DES FONDS		
02-23000-670	Fourniture de bureau - Patrouille	1 200 \$ 1
02-61000-970	Contribution prog.aide fin. Rénov. façade	8 000 \$ 2
02-32001-526	Réparation Fardier - non récurrent	30 000 \$ 3
02-32001-527	Réparation Charg.rétro-caveuse (pépine)-non récurrent	29 000 \$ 4
02-32000-527	Réparation Pelle mécanique sur chenille - non récurrent	25 000 \$ 5
02-32001-528	Réparation Tracteur - non récurrent	15 000 \$ 6
02-32001-525	Réparation Niveleuse - non récurrent	103 000 \$ 7
02-32000-529	Respect des normes CNESST	33 000 \$ 8
03-61000-728	Hon. Prof. Usine des eaux usées	41 995 \$ 9
		286 195 \$

COMMENTAIRE

1- Fourniture de bureau spécifique à la patrouille non budgété (Livrets de contravention, appareil photo...)

2- Contribution prog. D'aide Rénovation des façades - M. Bernèche 508 et 524 ch de l'église

3- Réparation et maintien du fardier 2014

4- Entretien préventif - Chargeuse rétro-caveuse 2020

5- Entretien préventif - Pelle mécanique sur chenille 2017

6- Entretien préventif - Tracteur John Deere 2010

7- Entretien niveleuse 2009 + Coût pour analyse des réparations à faire sur la niveleuse 2011

8- Achat d'accessoires pour véh./équip. Trav.publics - respect des normes CNESST

9- Mandat à FNX, ingénieurs - Analyse de conception - étang aéré

2024-03-08

Linda Paquette

Directrice des finances et trésorière adjointe